

CONTRAT PEDAGOGIQUE

Entre:

L'école de Génie industriel 46 avenue Félix Viallet 38000 Grenoble Représentée par Philippe MARIN, Responsable pédagogique de la filière IDP

d'une part,

Et

Madame Coline FUCHS

d'autre part

est conclu le présent contrat :

ARTICLE 1: NATURE et OBJET DU CONTRAT

Le jury de troisième année qui s'est réuni le 10/03/2022 a autorisé le redoublement de Coline Fuchs sur la base des conditions suivantes :

Les matière/UE suivantes devront être validées en 2022-2023 pour un total de 8 crédits ECTS :

- MATIERE Entreprise et société (2 ECTS)
- UE Projet industriel ou de recherche (6 ECTS).

La matière Entreprise et société devra être validée avec une note supérieure ou égale à 10/20.

Fait en 2 exemplaires à Grenoble, le

L'étudiant

25/05/2022

Le responsable pédagogique de la filière IDP